

La neutralité religieuse contre la laïcité

La différence entre la neutralité religieuse et la laïcité et pourquoi cette distinction est si primordiale, surtout au Québec et au Canada

David Rand, 14 juillet 2018

La neutralité religieuse

- Neutralité de l'État entre les différentes religions
- « philosophie politique qui interdit à l'État de prendre parti en faveur d'une religion ou d'une vision du monde aux dépens d'une autre. » (Rapport Bouchard-Taylor)
- Cela ne veut *pas* dire qu'il y ait neutralité entre la religion et l'irreligion.

Un exemple de neutralité religieuse : la célèbre clause « establishment » du premier amendement de la constitution des États-Unis qui interdit l'établissement d'une religion officielle et qui garantit le libre exercice de la religion. Voir à ce sujet [mon article dans Conatus News](#), 2018-07-10.

La laïcité

La laïcité est un programme politique de gauche, universaliste, moderniste, inspirée des Lumières. Elle se compose des quatre éléments suivants :

1. Égalité des personnes ;
2. Liberté de conscience ;
3. Séparation des religions et de l'État ;
4. Neutralité de l'État face aux religions.

Cette définition est tirée de trois sources assez disparates :

- Daniel Baril
- Rapport Bouchard-Taylor
- *Secularism: politics, religion, and freedom*, Andrew Copson, Chef exécutif, Humanists UK.

Étrangement, Copson ne mentionne pas le point 4, qui est, dans la pratique, au centre de sa vision du sécularisme. Mais à part cette anomalie, les trois sources sont d'accord, ce qui indique que la définition est probablement assez bonne.

Tout le monde, sauf moi, mentionne la liberté de religion au point 2. Par exemple, Daniel Baril écrit : « protection de la liberté de conscience et de la liberté de religion ». Moi, je considère qu'il ne faut jamais mentionner la liberté de religion ou de croyance sans simultanément mentionner la liberté d'incroyance, c'est-à-dire de n'avoir aucune religion. C'est pour cette raison que je résume le tout sous « liberté de conscience » dont ces autres libertés dépendent.

La neutralité religieuse sans la laïcité

- La seule neutralité religieuse, en dehors de la laïcité, est faible, inutile et possiblement dangereuse.
- La laïcité dite « ouverte » en est un exemple. En pratique, c'est la négation de la laïcité, l'anti-laïcité du XXI^e siècle.
- Exemples :
 - 1) La Loi 62.
 - 2) La proposition de permettre le port du turban sikh et du hijab dans la police montréalaise.

Selon Daniel Baril, la définition de la neutralité religieuse :

« signifie qu'un État peut afficher un parti pris favorable aux religions à condition de n'en exclure ou de n'en privilégier aucune. En dehors du champ de la laïcité, la neutralité religieuse est orpheline et sans grande portée. En contexte de laïcité, le principe est mieux rendu par l'idée d'indépendance de l'État face aux religions. »

La neutralité religieuse est à la laïcité comme la demi-vérité est à la vérité, ou, devrais-je plutôt dire, le quart-de-vérité. Et tout comme une vérité incomplète peut être un mensonge bien efficace, la neutralité religieuse sans les autres aspects de la laïcité peut être pire que la neutralité, car à force de vouloir égaliser les diverses religions, on finit facilement par donner à chacune une grande influence dans les affaires publiques. Encore une fois, selon Daniel Baril,

« La neutralité sans la laïcité est [...] un État qui n'a pas de religion officielle, mais qui conserve des liens privilégiés avec les religions et qui leur accorde des passe-droits. »

Exemples :

1. La Loi 62 au Québec se prétend une loi sur la neutralité religieuse et permet à peu près tous les signes religieux possibles porté par les fonctionnaires. La seule exception, les couvre-visage, mais avec des exceptions qui ne peuvent être refusées que pour des raisons de sécurité, d'identification ou de communication.
2. La proposition de permettre le port du turban sikh et du hijab dans le SPVM. Cette idée, déjà atroce, parviendrait à la neutralité religieuse si et seulement si on permettait aussi des signes de toutes les autres religions possibles, ce qui la rendrait encore pire.

Communautarisme

- Multiculturalisme.
- Priorité à l'appartenance à une communauté ethnoreligieuse, essentialisant cette appartenance, au détriment de la citoyenneté.
- Identité religieuse plus importante que l'identité nationale.
- Négation de la liberté de conscience.
- Abandon de l'universalisme.
- Fragmentation sociale, ghettoïsation, politique identitaire et ostracisation.

La neutralité religieuse est un concept proche du communautarisme, c'est-à-dire du multiculturalisme. Elle conçoit la société comme une collection de communautés ethnoreligieuses, bien séparées les unes des autres et ayant peu de contact entre elles. Cette vision fragmentée de la société ne reconnaît pas l'importance de la liberté de conscience et finit inévitablement par bafouer celle-ci, car elle accorde davantage d'importance à l'appartenance à la communauté qu'à la citoyenneté. Le résultat est que l'individu devient prisonnier de la communauté dans laquelle il est né. S'il la quitte, il perd son identité. (Et dans le cas de l'islam, quitter sa communauté, c'est-à-dire apostasier, peut avoir des conséquences beaucoup plus graves.) Le communautarisme rime donc avec ghettoïsation, politique identitaire et ostracisation.

La pseudo-laïcité de John Locke

- Locke (1689) propose la tolérance pour presque toutes les religions (mais pas les Catholiques).
- Résolument athéophobe : les promesses et serments sont sans valeur si l'on ne croit pas en dieu.
- Au XXI^e siècle, son influence persiste dans la pseudo-laïcité ≈ laïcité dite « ouverte ».

John Locke, dans « A Letter Concerning Toleration » (1689), propose une société et un gouvernement qui tolèrent presque toutes les religions (mais pas les Catholiques) mais qui ne tolèrent absolument pas les athées. Locke se méfie des Catholiques à cause de leur allégeance à une puissance étrangère, la papauté, mais sa méfiance à l'égard des athées est plus profonde, la croyance en dieu étant, selon Locke, absolument nécessaire pour les promesses, les serments, etc.

Ce programme se résume à une forme de neutralité religieuse. Dans le monde anglophone actuel, les athées et autres gens qui prétendent prôner la laïcité ou le sécularisme s'inspirent grandement de la vision de Locke. Il leur suffit de faire abstraction de l'athéophobie de Locke pour ensuite ajouter à son programme les athées, mais comme une autre communauté, au même titre que les communautés religieuses. Cela reste communautaire et identitaire.

Je parle de pseudo-laïcité lockienne ou de sécularisme (ou pseudo-sécularisme) lockien pour la distinguer de la laïcité, la vraie, la laïcité républicaine et universaliste.

La fameuse et fumeuse « diversité »

- Le mantra favori des partisans du multiculturalisme.
- Quasi-synonyme : « inclusivité »
- La « diversité » n'est *pas* un argument en faveur de la laïcité, mais seulement pour la neutralité religieuse.
- Le multiculturalisme est une monoculture.

Vous connaissez la chanson. La soi-disant diversité est devenue une constante du multiculturalisme et, en particulier, de la propagande canadienne. Notre bimbo national et premier ministre, Justin Trudeau, vante la diversité comme une vertu absolue et répète le mot comme un mantra.

La diversité (et son quasi-synonyme « inclusivité ») est aussi un thème fétiche de partisans de la pseudo-laïcité lockien puisque ce concept exprime très bien la mentalité du multiculturalisme. Ces pseudo-laïques se réfèrent à la diversité afin d'expliquer la nécessité de leur pseudo-laïcité, c'est-à-dire, la nécessité de représenter toutes les communautés. Les pseudo-laïques trahissent ainsi la laïcité.

Mais c'est de la foutaise. L'État laïque n'a pas à représenter toutes les communautés ethnoreligieuses. Au contraire, il est au service des citoyens et des citoyennes, sans égard à leur religion ou autre appartenance. La diversité n'est *pas* un argument pour la laïcité (mais les partisans du programme lockien s'en servent souvent). Même dans une société uni-religieuse à tendance théocratique, la laïcité s'impose – et peut-être même davantage dans cette société plus homogène que dans une société plus diverse – car le pouvoir religieux dans une société plus homogène risque d'être plus puissant, plus monolithique. Au contraire, la laïcité est salutaire pour toute société, qu'elle soit homogène ou hétérogène.

Cette « diversité » tant vantée n'en est pas une, car la diversité des idées est rejetée, et même au niveau des cultures, celles-ci sont isolées les unes des autres, comme des ghettos, et ne s'enrichissent pas mutuellement. Le multiculturalisme est une monoculture. Quiconque ne gobe pas béatement cette idéologie est vilipendé, accusé de xénophobie, de racisme ou pire.

L'État laïque est-il antireligieux ?

- Ni oui, ni non ! D'abord c'est quoi « antireligieux » ?
- Un comportement antireligieux peut être **anodin** ou **draconien** ou **entre ces deux extrêmes**.
- La laïcité est motivée par la constatation que religion et politique font très mauvais ménage.
- Cet aspect antireligieux est limité et discipliné dans la laïcité.

Ni oui, ni non ! La question est mal posée, car il faudrait préalablement définir ce que l'on entend par le mot « antireligieux ». Les comportements antireligieux varient énormément entre des gestes anodins, comme critiquer des dogmes irrationnels, et des persécutions draconiennes comme la criminalisation, et tout ce qui peut se trouver entre ces deux extrêmes. Si nous ne spécifions pas ce que nous voulons dire, si nous n'indiquons pas où dans cette gamme nous voulons nous situer, alors il y a le risque que nos propos antireligieux soient interprétés d'une manière bien plus forte que nous aurions voulu.

La laïcité est motivée par la constatation du danger que représente la religion si celle-ci obtient du pouvoir politique. La religion et le politique font très mauvais ménage ensemble. Il ne faut surtout pas tolérer que des politiciens établissent des lois sur des bases de croyances religieuses. Deux exemples notoires : l'avortement et l'homosexualité. Il est inacceptable pour un législateur d'essayer de criminaliser dans la loi l'un ou l'autre de ces deux comportements sous prétexte qu'il serait contraire à la prétendue volonté de « Dieu » ; le législateur doit trouver d'autres arguments, non religieux.

La pire menace pour la liberté de conscience, c'est les religions. La pire menace pour la liberté de religion, c'est les religions elles-mêmes. D'où la nécessité d'un État complètement autonome et indépendant des religions.

L'État laïque n'est pas activement antireligieux, et surtout pas de la façon draconienne mentionnée ci-dessus, mais sa raison d'être est une constatation antireligieuse et la laïcité se base donc sur une approche antireligieuse limitée et disciplinée.

Pour résumer, afin de protéger la liberté de conscience de tout le monde, incroyants comme croyants, il faut que les institutions publiques soient indépendantes de toute religion.

L'État laïque est-il athée ?

- Ni oui, ni non ! D'abord, c'est quoi un État athée ?
- La laïcité et l'athéisme, malgré leurs différences, ont en commun la non-reconnaissance de l'autorité divine.
- L'athéisme est personnel ; la laïcité est sociétale.
- L'athéisme d'État est utilisé comme repoussoir, pour masquer une attitude athéophobe, sans jamais (ou du moins très rarement) définir ce terme.

La laïcité et l'athéisme sont des concepts distincts, bien sûr, mais qui ont tout de même un aspect essentiel en commun : la non-reconnaissance de l'autorité divine. L'athée fonde sa morale personnelle, comme l'État laïque fonde sa législation, sur des considérations réelles et humaines, indépendantes de toute considération surnaturelle. La différence, c'est que l'athéisme est une démarche personnelle, tandis que la laïcité est un projet de société. L'État laïque ne discrimine ni les croyants ni les incroyants.

Le vieux préjugé qui associe athéisme avec dégradation morale, une attitude tristement répandue qui s'appelle athéophobie, doit être dénoncé parce qu'il est entièrement infondé, et particulièrement parce que les ennemis de la laïcité le véhiculent par intérêt.

Le concept d'athéisme d'État est presque jamais défini par ceux et celles qui y font référence. C'est un repoussoir, pour dire, par exemple que « La laïcité, ce n'est pas l'athéisme d'État ». La référence à l'athéisme d'État masque souvent une attitude athéophobe : c'est-à-dire l'interlocuteur suppose implicitement qu'un tel État ne pourrait respecter la liberté de conscience puisque l'athéisme serait dangereux en soi. L'athéophobie chez les militants laïques est une hypocrisie.

La solution : évitez l'expression « athéisme d'État » (ou, du moins, définissez-la clairement) et soyez honnêtes à propos des différences et similitudes entre laïcité et athéisme.

Repartons du début : Pour une réponse éthique aux religions

- Faudrait-il s'opposer aux religions surnaturelles parce qu'elles sont dangereuses ?
- Faudrait-il s'opposer aux religions surnaturelles parce qu'elles sont fausses ?
- Plutôt le deuxième, car c'est la fausseté des religions qui les rendent dangereuses !

Nous nous devons d'être modérément antireligieux parce que les religions sont fausses, et, étant fausses, elles sont alors dangereuses. De plus, la plupart des croyants deviennent croyants par endoctrinement durant leur enfance, lorsqu'ils sont encore immatures et ne sont pas en mesure d'évaluer les dogmes religieux de façon éclairée. Les religions et les croyances surnaturelles sont très nuisibles, et pour les individus, et pour l'humanité en général. Nous devons lutter contre cette nuisance, mais de façon disciplinée, c'est-à-dire d'une façon qui respecte les libertés fondamentales de tous et de toutes, en particulier la liberté de conscience. Cette discipline s'appelle la laïcité.

Conclusion : La laïcité suffit, à condition d'être honnête

- Je m'oppose à l'idée que la laïcité ne serait qu'une étape à compléter avant de réaliser un programme athée plus poussé.
- Il suffit de promouvoir la laïcité, la vraie, mais honnêtement, sans faire de marketing déloyal à l'aide de repoussoirs comme l'État antireligieux ou l'État athée.

Chez les militants laïques, même ceux et celles qui prônent une laïcité républicaine, universaliste, non-communautariste, nous entendons souvent des déclarations du genre, « Nous ne sommes pas antireligieux » ou bien « Nous ne sommes pas athées », comme si la laïcité n'avait strictement rien à voir ni avec l'antireligion, ni avec l'athéisme, comme si être ouvertement antireligieux ou athée constituait des dangers pour la liberté de conscience des autres. Cela est faux. Au contraire, faire la critique raisonnée des religions permet de mieux comprendre le besoin de la laïcité. De plus, lutter pour une plus grande visibilité des athées et de l'athéisme affaiblit l'athéophobie et aide à protéger la liberté de conscience de tout le monde, car chacun est un athée par rapport aux dieux des autres.

Par contre, chez les athées, on entend parfois l'idée que la laïcité ne serait qu'une étape à compléter avant de réaliser un programme athée plus poussé, que la laïcité serait, bien que salutaire et nécessaire, inadéquate. Moi, je rejette cette idée. À mon avis, la bonne solution est de promouvoir la laïcité, la vraie, mais sans s'encombrer des tactiques de marketing douteuses, voire malhonnêtes, décrites au paragraphe précédent. Des tactiques qui peuvent fonctionner un peu à court terme mais qui nuisent au travail à long terme.

De plus, si nous adoptons une approche « étapiste », la première étape risque de dégénérer en une laïcité faible, voire « ouverte », sous le prétexte que ce qui manquerait à cette première étape serait supposément accompli dans la deuxième. Non, merci ! Il faut avoir l'honnêteté d'exiger maintenant tout ce que nous voulons, soit une solution complète au problème.

Au fait, je trouve que ces deux erreurs – (1) étouffer tout discours antireligieux ou athée durant la lutte pour la laïcité et (2) planifier secrètement une deuxième étape après la laïcité – vont vraiment de pair. Ce sont les deux faces d’une même médaille fourbe.

Une approche franche et honnête à la laïcité, c’est déjà un programme majeur, un travail de longue haleine. Mais à mon avis, cette approche est la seule possible et nécessaire pour régler le problème des religions dans nos sociétés.

Références

- « **Projet de loi 62. Il faut le répéter : la neutralité religieuse n’est pas la laïcité** »
Baril, Daniel
<https://voir.ca/daniel-baril/2017/08/16/projet-de-loi-62-il-faut-le-repeter-la-neutralite-religieuse-nest-pas-la-laicite/>
- « **FONDER L’AVENIR** » (Rapport Bouchard-Taylor)
Bouchard, Gérard; Taylor, Charles
<https://www.mce.gouv.qc.ca/publications/CCPARDC/rapport-final-integral-fr.pdf>
- « **A Letter Concerning Toleration** »
John Locke, 1689.
<http://www.constitution.org/jl/tolerati.htm>
- « **Athéophobie, Un préjugé très ancien et pourtant très actuel** »
David Rand
<https://www.atheologie.ca/atheophobie/>
- Blogue 058 : « **Athéophobie laïque** »
David Rand
<https://www.atheologie.ca/blogue-058/>